

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

DIRECTION DES POLITIQUES
INTERMINISTERIELLES

Bureau de l'Environnement
Réf : DPI/BDE/CC/n°
CATRAVAIL ICPE\CLIC LINDE GAS\AP renouvelint.doc

N° 004

ARRETE
portant renouvellement de la composition du
« CLIC LINDE GAS »

Le Préfet de la Région Midi-Pyrénées
Préfet de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre du Mérite,

Vu le code de l'environnement ,

Vu le code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2006 portant création et composition du « CLIC LINDE GAS » ;

Vu les consultations effectuées en vue du renouvellement du mandat des membres du « CLIC LINDE GAS » ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition du « CLIC LINDE GAS » est renouvelée ainsi qu'il suit, pour une nouvelle période de 3 ans.

ARTICLE 2 : Le comité est composé des membres suivants, répartis en cinq collèges :

Collège « administration » :

- le Préfet ou son représentant,
- un représentant du Service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de protection civile de la Préfecture,
- un représentant du service départemental d'incendie et de secours,
- un représentant du service chargé de l'inspection des installations classées,
- un représentant de la direction départemental des territoires,
- un représentant du service chargé de l'inspection du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Collège « collectivités territoriales » (membres désignés par les assemblées délibérantes) :

Représentants de la commune de PORTET sur GARONNE :

- Titulaire : M. Fernand CALVENTE
- Suppléant : M. Guy BOUZI

Représentants de la commune de VILLENEUVE TOLOSANE :

- Titulaire : M. André PRADEL
- Suppléant : Mme Marie GRACIET

Représentants de la commune de TOULOUSE :

- Titulaire : Mme Régine LANGE
- Suppléante : Mme Elisabeth BELAUBRE

Représentants de la commune de CUGNAUX :

- Titulaire : M. Jean-Louis DUPIN
- Suppléant : M. Jean-Pierre COURONNAUD

Représentants du Conseil Général de la Haute-Garonne :

- Titulaire : M. François PERALDI
- Suppléant : M. Alain BERTRAND

Collège « exploitants » :

- Titulaire : Mme Frédérique CORTIAL
Mme Caroline PAROLIN
- Suppléant : M. Eric VERDIER
M. Laurent TUAUX

Collège « riverains » :

Représentants de l'association de la zone industrielle du Bois Vert :

- Titulaire : M. Patrick DUPONT
- Suppléant : Bernard GODINEAU

Représentants de l'association « La Saudrune » :

- Titulaire : M. Jean-Louis PHILISPART
- Suppléant : M. Jean-Marc VERGNE

Représentants de l'association de défense des usagers de l'eau du SIEBSOT :

- Titulaire : M. Roger CAVALLI
- Suppléant : M. Jean-Claude PEIDRO

Représentants de la société MEGIAS :

- Titulaire : M. Bernard MEGIAS
- Suppléant : M. Victor ROSSIT

Collège « salariés »

- Titulaires : M. Sébastien BOUDIERE
- Suppléant : M. Benoît DARNAUD

ARTICLE 3 : L'article 2 de l'arrêté du 26 juillet 2006 susvisé est abrogé.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché à la Sous-Préfecture de MURET et dans les mairies de PORTET sur GARONNE, VILLENEUVE TOLOSANE, TOULOUSE et

CUGNAUX pendant une durée minimum d'un mois avec mention de la possibilité pour les tiers de le consulter sur place.

Le procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins du maire et adressé, à terme échu, à la préfecture de la Haute-Garonne – Direction des Politiques Interministérielles – Bureau de l'Environnement.

ARTICLE 5 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité prévues à l'article 4.

ARTICLE 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Garonne,
Le Sous-Préfet de MURET,
Le Maire de PORTET sur GARONNE,
Le Maire de VILLENEUVE TOLOSANE,
Le Maire de TOULOUSE,
Le Maire de CUGNAUX,
L'inspection des installations classées de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Toulouse, le

15 JAN. 2010

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Françoise SOULIMAN